

États financiers intermédiaires de la

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audité)

(en dollars canadiens)

**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE
L'INFORMATION FINANCIÈRE**

FIDUCIE DE FONDS AUSPICE ONE

État de la situation financière

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 (non audité)

(en dollars canadiens)

	2022	2021
ACTIF		
Actif courant		
Placements	5 764 724 \$	2 416 328 \$
Souscriptions à recevoir (note 11)	746 500	539 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 389	44 731
Intérêts et dividendes à recevoir	–	10
	<u>6 536 613</u>	<u>3 000 069</u>
PASSIF		
Passif courant		
Comptes fournisseurs et charges à payer	21 422	28 385
Montant à payer à l'achat de placements	720 000	539 000
Rémunération au rendement et frais de gestion à payer (note 4)	5 466	1 709
	<u>746 888</u>	<u>569 094</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>5 789 725 \$</u>	<u>2 430 975 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A – SEP-2021	1 869 104 \$	1 842 960 \$
Catégorie A – NOV-2021	49 711	49 015
Catégorie A – JAN-2022	537 043	539 000
Catégorie A – FÉV-2022	1 263 718	–
Catégorie A – MAR-2022	533 981	–
Catégorie A – AVR-2022	83 415	–
Catégorie A – MAI-2022	470 846	–
Catégorie A – JUI-2022	730 000	–
Catégorie I – AVR-2022	235 407	–
Catégorie I – JUIL-2022	16 500	–
	<u>5 789 725 \$</u>	<u>2 430 975 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)		
Catégorie A – SEP-2021	199 191	199 191
Catégorie A – NOV-2021	5 298	5 298
Catégorie A – JAN-2022	57 224	57 224
Catégorie A – FÉV-2022	134 726	–
Catégorie A – MAR-2022	56 891	–
Catégorie A – AVR-2022	8 891	–
Catégorie A – MAI-2022	50 187	–
Catégorie A – JUIL-2022	77 330	–
Catégorie I – AVR-2022	25 000	–
Catégorie I – JUIL-2022	1 742	–

FIDUCIE DE FONDS AUSPICE ONE

État de la situation financière (suite)

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 (non audité)

(en dollars canadiens)

	2022	2021
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 5)		
Catégorie A – SEP-2021	9,38 \$	9,25 \$
Catégorie A – NOV-2021	9,38	9,25
Catégorie A – JAN-2022	9,38	9,42
Catégorie A – FÉV-2022	9,38	–
Catégorie A – MAR-2022	9,39	–
Catégorie A – AVR-2022	9,38	–
Catégorie A – MAI-2022	9,38	–
Catégorie A – JUIL-2022	9,44	–
Catégorie I – AVR-2022	9,42	–
Catégorie I – JUIL-2022	9,47	–

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé au nom de la Fiducie :



Gestionnaire

Auspice Capital Advisors Ltd.

FIDUCIE DE FONDS AUSPICE ONE

État du résultat global

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audité)

(en dollars canadiens)

	2022
Revenus	
Revenus d'intérêts	411 \$
Variation nette de la plus-value latente des placements	52 395
	<u>52 806</u>
Charges	
Rémunération au rendement et frais de gestion (note 4)	23 490
Honoraires professionnels	12 218
Honoraires d'audit	9 000
Coûts d'exploitation	4 850
	<u>49 558</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>3 248 \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie (note 7)	
Catégorie A – SEP-2021	26 144 \$
Catégorie A – NOV-2021	696
Catégorie A – JAN-2022	(1 957)
Catégorie A – FÉV-2022	27 118
Catégorie A – MAR-2022	179
Catégorie A – AVR-2022	(5 185)
Catégorie A – MAI-2022	(29 154)
Catégorie I – AVR-2022	(14 593)
	<u>3 248 \$</u>
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	
Catégorie A – SEP-2021	199 191
Catégorie A – NOV-2021	5 298
Catégorie A – JAN-2022	57 224
Catégorie A – FÉV-2022	134 726
Catégorie A – MAR-2022	56 891
Catégorie A – AVR-2022	8 891
Catégorie A – MAI-2022	50 187
Catégorie I – AVR-2022	25 000
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 7)	
Catégorie A – SEP-2021	0,13 \$
Catégorie A – NOV-2021	0,13
Catégorie A – JAN-2022	(0,03)
Catégorie A – FÉV-2022	0,20
Catégorie A – MAR-2022	–
Catégorie A – AVR-2022	(0,58)
Catégorie A – MAI-2022	(0,58)
Catégorie I – AVR-2022	(0,58)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIDUCIE DE FONDS AUSPICE ONE

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audité) (en dollars canadiens)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
30 juin 2022				
Catégorie A – SEP-2021	1 842 960 \$	– \$	26 144 \$	1 869 104 \$
Catégorie A – NOV-2021	49 015	–	696	49 711
Catégorie A – JAN-2022	539 000	–	(1 957)	537 043
Catégorie A – FÉV-2022	–	1 236 600	27 118	1 263 718
Catégorie A – MAR-2022	–	533 802	179	533 981
Catégorie A – AVR-2022	–	88 600	(5 185)	83 415
Catégorie A – MAI-2022	–	500 000	(29 154)	470 846
Catégorie A – JUIL-2022	–	730 000	–	730 000
Catégorie I – AVR-2022	–	250 000	(14 593)	235 407
Catégorie I – JUIL-2022	–	16 500	–	16 500
	2 430 975 \$	3 355 502 \$	3 248 \$	5 789 725 \$

FIDUCIE DE FONDS AUSPICE ONE

Tableau des flux de trésorerie

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audité)

(en dollars canadiens)

	2022
Flux de trésorerie liés aux :	
Activités d'exploitation	
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 248 \$
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie	
Variation nette de la plus-value latente des placements	(52 395)
Variation des soldes hors caisse	
Diminution des intérêts à recevoir	10
Diminution des créditeurs et charges à payer	(6 963)
Augmentation des frais de gestion et de la rémunération au rendement à payer	3 757
Achat de placements	(3 115 001)
	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(3 167 344)
	<hr/>
Activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	3 148 002
	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 148 002
	<hr/>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(19 342)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	44 731
	<hr/>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	25 389 \$
	<hr/>
Informations complémentaires*	
Intérêts reçus	421

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FIDUCIE DE FONDS AUSPICE ONE

Inventaire du portefeuille Au 30 juin 2022 (non audité) (en dollars canadiens)

Nombre d'actions/de parts		Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Placements détenus			
	Fonds d'investissement canadien			
589 729	Auspice One Fund LP, catégorie AOFT	<u>5 785 000 \$</u>	<u>5 764 724 \$</u>	<u>99,57</u>
	Placements détenus, montant net	<u>5 785 000 \$</u>	5 764 724	99,57
	Other assets, net		<u>25 001</u>	<u>0,43</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>5 789 725 \$</u>	<u>100,00</u>

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audité)

Constitution de la fiducie et nature des activités :

La Fiducie Fonds Auspice One (la « Fiducie ») est une fiducie de fonds d'investissement établie sous le régime des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une convention de fiducie modifiée et mise à jour datée du 15 juin 2021 (la « convention de fiducie »). La Fiducie a commencé ses activités le 1^{er} septembre 2021. L'adresse du siège social de la Fiducie est Suite 510, 1000 – 7th Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 5L5.

Compagnie Trust BNY Canada, société de fiducie inscrite en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* fédérale, est le fiduciaire de la Fiducie (le « fiduciaire »). Le fiduciaire est chargé de gérer les activités et les affaires de la Fiducie. Auspice Capital Advisors Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province de l'Alberta, est le gestionnaire de la Fiducie (le « gestionnaire »). Le fiduciaire a délégué au gestionnaire la responsabilité de tous les aspects de la gestion de la Fiducie. La banque de la Fiducie est la Banque Royale du Canada.

L'objectif de placement de la Fiducie est de chercher à obtenir des rendements absolus et ajustés en fonction du risque supérieurs à ceux des fonds équilibrés ou des fonds d'actions à position acheteur seulement, tout en profitant des avantages de la protection et du rendement pendant les tendances à la baisse soutenues. Pour ce faire, elle investira la quasi-totalité des actifs de chaque série de parts de la Fiducie dans une série de parts de la Société en commandite Fonds Auspice One (la « Société en commandite »). La Société en commandite a le même objectif de placement que la Fiducie. La Société en commandite réalise son objectif de placement en combinant les actifs traditionnels avec les stratégies de protection du gestionnaire sur une base presque égale, ce qui permettra à la Société en commandite, et indirectement à la Fiducie, de tirer parti de la non-corrélation des actions, des titres à revenu fixe et des placements alternatifs divergents.

Le succès de la Fiducie dépend des services continus du gestionnaire et sera influencé par un certain nombre de facteurs de risque associés aux placements dans la Société en commandite, y compris le risque lié aux dérivés, la liquidité du marché, les ventes à découvert, les placements dans des options, le rendement et la facilité de négociation des titres sous-jacents, les placements dans des contrats à terme standardisés et l'effet de levier créé au moyen d'emprunts de fonds.

1. Mode de présentation :

a) Déclaration de conformité :

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 *Information financière intermédiaire* et respectent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les méthodes appliquées dans les présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire au nom de la Fiducie le 10 janvier 2023.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 2

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

1. Mode de présentation (suite) :

b) Base d'évaluation :

Ces états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation :

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Fiducie.

2. Principales méthodes comptables :

a) Classement :

La Fiducie classe ses titres de capitaux propres à titre d'actifs et de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les souscriptions à recevoir, les intérêts et les dividendes à recevoir sont classés à titre d'actifs financiers et sont par la suite évalués au coût amorti seulement si les deux critères suivants sont remplis :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les créateurs et charges à payer, les montants à payer à l'achat de placements, les frais de gestion à payer et la rémunération au rendement à payer sont classés dans les passifs financiers et comptabilisés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant leur émission. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, moins tout remboursement de capital, plus ou moins l'amortissement cumulé entre le montant initial et le montant à l'échéance ajusté pour tenir compte de la dépréciation.

b) Instruments financiers :

La Fiducie est tenue de classer ses instruments financiers selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données ou les méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas nécessairement une indication du risque associé à un placement dans ces titres.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 3

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite) :

b) Instruments financiers (suite) :

Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix);

Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les changements de méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts vers ou depuis le niveau attribué à un placement. La Fiducie comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la Fiducie a classé son placement dans la Société en commandite au niveau 2, car il se fonde sur un actif net coté attribuable aux porteurs de parts rachetables par part. Il n'y a eu aucun transfert d'instruments entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 juin 2022 et le 31 décembre 2021.

c) Entité d'investissement :

La Fiducie a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, États financiers consolidés, et des modifications apportées à IFRS 10, étant donné que les conditions suivantes sont réunies :

- i) La Fiducie a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- ii) La Fiducie s'est engagée envers ses investisseurs à investir des fonds uniquement dans le but de tirer un rendement de la plus-value du capital et du revenu de placement;
- iii) La Fiducie évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

En tant qu'entité d'investissement, la Fiducie n'est pas tenue de consolider certaines filiales et doit plutôt évaluer ses placements dans ces filiales à la JVRN au 30 juin 2022. La Fiducie détient un placement de 5 764 724 \$ (2 416 328 \$ au 31 décembre 2021) dans la Société en commandite Fonds Auspice One et comptabilise ce placement à la JVRN.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 4

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite) :

d) Évaluation des investissements :

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Aux fins de la présentation de l'information financière, la Fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

e) Évaluation des fonds sous-jacents :

Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués selon l'actif net de la série attribuable aux porteurs de parts rachetables par part à la date d'évaluation, car cette valeur peut être obtenue plus aisément et plus régulièrement.

f) Comptabilisation/décomptabilisation :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de transaction, soit la date à laquelle la Fiducie devient partie aux dispositions contractuelles. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et les coûts d'opérations sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts d'opérations qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

g) Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille :

Les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille ne s'appliquent pas aux placements dans des fonds sous-jacents, car ces placements n'entraînent pas de tels coûts.

h) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et il est déterminé selon la méthode du coût moyen, mais exclut les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille.

i) Opérations et revenus de placement :

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le revenu d'intérêts est comptabilisé quotidiennement. Le gain réalisé ou la perte subie à la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 5

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite) :

j) Conversion de devises :

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Fiducie est le dollar canadien et toutes les valeurs sont arrondies au dollar le plus près, sauf indication contraire. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h 30, heure normale de l'Est, chaque jour d'évaluation. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en devises ainsi que le revenu connexe sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations.

k) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série particulière de parts par le nombre total de parts de cette série particulière en circulation à la fin de la période.

l) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part :

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, se fonde sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables affecté à chaque série de parts, divisé par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période.

m) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont des placements dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

3. Estimations et jugements comptables critiques :

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et elle doit faire des estimations et formuler des hypothèses concernant l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la Fiducie aux fins de la préparation des états financiers :

a) Si la Fiducie répond à la définition d'entité d'investissement :

La Fiducie est considérée comme une entité d'investissement et évalue les placements dans la Société en commandite à la JVRN, comme l'exige IFRS 9. Pour déterminer si la Fiducie répond à la définition d'une entité d'investissement, la direction s'est demandé si elle satisfaisait aux éléments essentiels de la définition d'une entité d'investissement (se reporter à la note 2 c)) et si elle présentait les caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. Bien que la Fiducie détienne actuellement un placement, celui-ci permet aux porteurs de parts de la Fiducie d'avoir accès aux placements sous-jacents de la Société en commandite, qui a les mêmes objectifs de placement que la Fiducie.

La direction a conclu que le classement à titre d'entité d'investissement était approprié.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 6

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

3. Estimations et jugements comptables critiques (suite) :

b) Classement des parts émises :

Pour déterminer si les parts émises par la Fiducie doivent être classées en tant que passif ou capitaux propres, la direction a évalué si les parts sont dotées d'un engagement contractuel visant à remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, si les parts sont remboursables au gré du porteur et si les critères d'IAS 32 Instruments financiers ont été remplis. Il a été déterminé que les parts doivent être classées en tant que passif financier.

4. Opérations entre parties liées :

Frais de gestion :

La Fiducie verse au gestionnaire des frais mensuels correspondant à 0,08333 (1/12 de 1,00 %) de la valeur liquidative des parts de série A et de série I et à 0,16667 (1/12 de 2,00 %) de la valeur liquidative des parts de série T de la Fiducie, cumulés et payables mensuellement, ainsi que les taxes applicables.

Rémunération au rendement :

Une rémunération au rendement est payable au gestionnaire (sauf dans le cas des parts de série A et des parts de série I, à l'égard desquelles le gestionnaire ne reçoit que le plus élevé de ses frais de gestion ou de la rémunération au rendement provenant de ces parts de série A ou de ces parts de série I), elle s'accumulera mensuellement et sera versée à la dernière date d'évaluation en décembre de chaque année (chacune, une « date d'évaluation du rendement ») et au rachat de parts de série A, de parts de série I ou de parts de série T. Cette rémunération est calculée à un taux correspondant à quinze pour cent (15 %) ou à dix pour cent (10 %) du montant de la valeur liquidative de la Fiducie avant la rémunération au rendement de chaque part de série A ou de série T, ou de chaque part de série I, respectivement, qui excède la limite supérieure annuelle antérieure de cette série de la Fiducie. Le rendement de la série correspond au montant de la valeur liquidative de la Fiducie avant la rémunération au rendement de chaque série de parts de la Fiducie qui excède la limite supérieure annuelle de cette série de parts de la Fiducie.

La limite supérieure annuelle d'une série de parts de la Fiducie est calculée comme le montant correspondant à ce qui suit :

- i) dans le cas d'une série de parts de la Fiducie à l'égard de laquelle aucune rémunération au rendement n'a été versée auparavant à une date d'évaluation du rendement, le prix de souscription global de toutes les parts de cette série émises à ce jour, moins le prix de souscription global de toutes les parts de cette série qui ont été rachetées avant la date du calcul;

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 7

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

4. Opération entre parties liées (suite) :

- ii) dans le cas d'une série de parts de la Fiducie à l'égard de laquelle une rémunération au rendement a été précédemment versée à une date d'évaluation du rendement, la valeur liquidative de série de cette série à la dernière date d'évaluation du rendement à laquelle une rémunération au rendement a été versée sur cette série (après déduction de cette rémunération), majorée du prix de souscription total de toutes les parts de cette série émises depuis cette date d'évaluation du rendement, diminuée, pour chaque part de cette série rachetée depuis cette date d'évaluation du rendement mais avant la date du calcul, soit le prix de souscription de cette part rachetée de cette série (si cette part de cette série a été émise après cette date d'évaluation du rendement précédente), soit la valeur liquidative de série de cette part rachetée de cette série à cette date d'évaluation du rendement précédente.

Pour la période close le 30 juin 2022, la Fiducie a engagé des frais de 23 490 \$ (6 900 \$ en 2021), dont une tranche de 5 466 \$ (1 709 \$ au 31 décembre 2021) doit être versée au 30 juin 2022.

5. Parts rachetables de la Fiducie :

La Fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables, pouvant être émises en un nombre illimité de séries, chacune représentant une participation véritable égale et indivise dans l'actif net de la Fiducie attribuable aux porteurs de parts rachetables. Chaque part de chaque série confère à son porteur le droit de voter, à raison d'une voix pour chaque tranche de 1 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à cette part, et le droit de participer en parts égales à toutes les distributions versées par la Fiducie.

Les parts rachetables de la Fiducie peuvent être rachetées à toute date d'évaluation (chacune, une « date de rachat ») en donnant au gestionnaire un préavis écrit d'au moins 10 jours ouvrables avant cette date de rachat (à moins que le gestionnaire n'y renonce). Le produit du rachat des parts rachetées correspondra à la valeur liquidative par part de la série des parts rachetées, déduction faite de tous les frais et déductions applicables. Le produit du rachat sera versé en espèces dans les 10 jours ouvrables suivant la date de rachat.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 8

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

5. Parts rachetables de la Fiducie (suite) :

Les opérations sur les parts au cours de la période close le 30 juin 2022 se présentent comme suit :

	Parts rachetables, début d'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables, fin de la période
30 juin 2022			
Catégorie A – SEP-2021	199 191	–	199 191
Catégorie A – NOV-2021	5 298	–	5 298
Catégorie A – JAN-2022	57 224	–	57 224
Catégorie A – FÉV-2022	–	134 726	134 726
Catégorie A – MAR-2022	–	56 891	56 891
Catégorie A – AVR-2022	–	8 891	8 891
Catégorie A – MAI-2022	–	50 187	50 187
Catégorie A – JUI-2022	–	77 330	77 330
Catégorie I – AVR-2022	–	25 000	25 000
Catégorie I – JUIL-2022	–	1 742	1 742

* Les données comparatives ne sont pas disponibles puisque le Fonds a commencé ses activités le 1^{er} septembre 2021.

Informations sur le capital :

Le capital de la Fiducie est représenté par les parts émises et rachetables. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part fondée sur la valeur liquidative par part de la Fiducie au moment du rachat. La Fiducie n'est assujettie à aucune restriction ni à aucune exigence particulière en matière de capital en ce qui concerne les souscriptions et les rachats de parts. Les variations pertinentes sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses objectifs et stratégies de placement, et aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 6, la Fiducie s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements, le cas échéant.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 9

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

6. Instruments financiers :

Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, la Fiducie est exposée à divers risques financiers : le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché (y compris le risque de prix autre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change). Étant donné que le placement principal de la Fiducie réside dans des parts de la Société en commandite, la Fiducie sera exposée à des risques liés aux instruments financiers semblables à ceux de la Société en commandite. Les risques liés aux instruments financiers de la Fiducie sont présentés dans chaque catégorie ci-dessous. Les risques financiers de la Société en commandite sont décrits dans les états financiers de la Société en commandite, qui sont également fournis aux porteurs de parts de la Fiducie. La valeur des placements au sein du portefeuille de la Fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison de l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et du marché en général. Le niveau de risque dépend de l'objectif de placement de la Fiducie et du type de titres composant ses placements.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec la Fiducie.

Le principal placement de la Fiducie est constitué de parts de la Société en commandite, et il est donc assujéti à la solvabilité des placements de la Société en commandite, ce qui constitue le risque de crédit maximal de la Fiducie. La trésorerie et les montants à recevoir des courtiers de la Fiducie sont détenus auprès de grandes institutions financières; le risque de crédit est donc minime.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Fiducie ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations à temps ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la Fiducie au risque de liquidité est concentrée dans les rachats en espèces périodiques de parts rachetables. La Fiducie conserve généralement suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

La Fiducie peut avoir recours à des dérivés pour atténuer son exposition à certains risques. Rien ne garantit qu'il existera un marché pour certains instruments dérivés et il est possible que les bourses imposent des limites sur la négociation des instruments dérivés.

L'exposition de la Société en commandite au risque de liquidité est concentrée dans les rachats en espèces périodiques de parts rachetables. La Société en commandite investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et dont elle peut facilement se départir. De plus, la Société en commandite conserve généralement suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 10

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

6. Instruments financiers (suite) :

c) Risque de prix autre :

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Au 30 juin 2022, 99,57 % (99,40 % au 31 décembre 2021) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la Fiducie était investi dans des parts de la Société en commandite. La Fiducie est exposée au risque de prix autre indirectement lié à la Société en commandite. Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le commandité de la Société en commandite vise à modérer ce risque en sélectionnant et en diversifiant soigneusement les titres et les participations dans des marchandises. Les positions de la Société en commandite font l'objet d'une surveillance régulière par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par la Société en commandite sont exposés au risque de marché découlant des incertitudes entourant les prix futurs des instruments. Une hausse ou une baisse de 1 % d'un indice général des contrats à terme standardisés et la juste valeur de fonds négociés en bourse aurait eu une incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la Fiducie à hauteur d'environ 48 895 \$ (16 638 \$ au 31 décembre 2021).

Certaines répercussions de l'éclosion de la COVID-19 pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités et le rendement de la Fiducie. Ces circonstances pourraient se prolonger et avoir une incidence défavorable sur la conjoncture économique et les conditions du marché. Les retombées économiques ultimes de la pandémie et leur incidence à long terme sur les économies, les marchés, les industries et les sociétés individuelles ne sont pas connues. L'ampleur de l'incidence sur le rendement financier et les activités de la Fiducie dépendra des événements futurs, qui sont très incertains et ne peuvent être prévus.

d) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

La Fiducie est exposée au risque de taux d'intérêt indirectement lié à la Société en commandite. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Société en commandite investit dans des contrats à terme standardisés qui l'exposent à des instruments financiers portant intérêt. La Société en commandite est exposée au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est minime pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie investis aux taux d'intérêt du marché à court terme. Les montants des expositions relatives sont présentés en détail dans l'état du portefeuille de placements. La sensibilité au risque de prix associée aux taux d'intérêt sur les contrats à terme standardisés est présentée à la rubrique « Risque de prix autre » ci-dessus.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 11

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

6. Instruments financiers (suite) :

e) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui représente la monnaie fonctionnelle de la Fiducie. La Fiducie n'est pas directement exposée au risque de change, mais elle y est exposée indirectement par l'entremise de son placement dans la Société en commandite.

7. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part :

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour la période se terminant le 30 juin 2022 se calcule comme suit :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
30 juin 2022			
Catégorie A – SEP-2021	26 144 \$	199 191 \$	0,13
Catégorie A – NOV-2021	696	5 298	0,13
Catégorie A – JAN-2022	(1 957)	57 224	(0,03)
Catégorie A – FÉV-2022	27 118	134 726	0,20
Catégorie A – MAR-2022	179	56 891	–
Catégorie A – AVR-2022	(5 185)	8 891	(0,58)
Catégorie A – MAI-2022	(29 154)	50 187	(0,58)
Catégorie I – AVR-2022	(14 593)	25 000	(0,58)

* Les données comparatives ne sont pas disponibles puisque le Fonds a commencé ses activités le 1^{er} septembre 2021.

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 12

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

8. Charges :

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager, et de payer à partir des biens de la Fiducie, tous les frais ou dépenses qui, de l'avis du gestionnaire, sont nécessaires, accessoires ou appropriés à l'exercice de ses activités, y compris, notamment, tous les frais et dépenses liés à la gestion et à l'administration de la Fiducie. La Fiducie est responsable des impôts sur le revenu ou des taxes d'accise et des commissions de courtage sur les opérations de portefeuille.

9. Comparaison de la valeur liquidative (valeur liquidative aux fins des opérations) par part et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (IFRS) par part :

La principale raison de l'écart entre la valeur liquidative (valeur liquidative aux fins des opérations) par part et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (IFRS) par part est attribuable aux frais de placement, qui ont été passés en charges aux fins de la présentation de l'information financière et sont amortis sur cinq ans aux fins du calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

	Valeur liquidative par part (négociation)	Actif net par part (IFRS)
30 juin 2022		
Catégorie A – SEP-2021	9,44 \$	9,38 \$
Catégorie A – NOV-2021	9,44	9,38
Catégorie A – JAN-2022	9,44	9,38
Catégorie A – FÉV-2022	9,44	9,38
Catégorie A – MAR-2022	9,44	9,38
Catégorie A – AVR-2022	9,44	9,38
Catégorie A – MAI-2022	9,44	9,38
Catégorie A – JUIN-2022	9,44	9,44
Catégorie I – AVR-2022	9,47	9,42
Catégorie I – JUIN-2022	9,47	9,47

	Valeur liquidative par part (négociation)	Actif net par part (IFRS)
30 juin 2022		
Catégorie A – SEP-2021	9,42 \$	9,25 \$
Catégorie A – NOV-2021	9,42	9,25
Catégorie A – JAN-2022	9,42	9,42

FIDUCIE FONDS AUSPICE ONE

Notes annexes, page 13

Pour les six mois clos le 30 juin 2022 (non audités) et le 31 décembre 2021

10. Impôts sur le revenu :

La Fiducie est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur son bénéfice net imposable pour l'année d'imposition qui se termine en décembre, y compris les gains en capital nets réalisés, qui sont payés ou payables à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute partie du revenu net et des gains en capital nets réalisés de la Fiducie qui n'est pas ainsi payée ou payable est assujettie à l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui n'est pas payé ou payable est généralement recouvrable en vertu des dispositions de remboursement contenues dans les lois fiscales, au fur et à mesure des rachats. La Fiducie a l'intention de distribuer la totalité de son revenu et une partie suffisante du montant net de ses gains en capital réalisés pour ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur vingt ans et être déduites du revenu imposable futur. Les pertes en capital aux fins de l'impôt sur le revenu peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital futurs.

11. Souscriptions à recevoir et rachats à payer :

Les souscriptions à recevoir se rapportent à l'émission de parts de la Fiducie aux porteurs de parts avant les entrées de trésorerie. Les rachats à payer comprennent les montants dus aux porteurs de parts par suite du rachat de parts au cours de la période.

12. Événements ultérieurs

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, la Société en commandite a été dissoute et la totalité de ses actifs a été transférée à la Fiducie, de sorte que la Société en commandite a cessé d'exister après la liquidation et le transfert des actifs.